

Document

11 mars 2004 à Madrid : était-ce vraiment un attentat islamiste ?

(par Mathieu Miquel - <http://www.voltairenet.org/fr>)

Le 11 octobre 2009

Il y a cinq ans, une série d'attentats endeuillait Madrid. Après avoir été successivement attribuée à ETA, puis à Al-Qaïda, cette opération a été considérée par la Justice espagnole comme d'inspiration islamiste, mais sans lien avec des réseaux internationaux.

Cette conclusion, qui répondait à une nécessité politique, est contestée par une partie de la presse, *El Mundo* en tête. Nous revenons sur cette affaire, comme nous l'avions fait pour les attentats du 11-Septembre aux États-Unis, ou encore ceux de Bali, Casablanca et Londres.

192 tués et 1800 blessés : l'attentat de Madrid est un traumatisme pour la société espagnole, d'autant que la polémique sur les auteurs réels de l'attentat n'est toujours pas close. Le 11 mars 2004 vers 7 heures 40, dix bombes explosent dans quatre trains de banlieue en l'espace de quelques minutes. La date semble choisie soigneusement, on est à trois jours des élections générales, le Parti Populaire (droite) sortant de José-Maria Aznar en est favori. Les médias et la majorité des espagnols ont immédiatement suspecté l'ETA, le groupe nationaliste basque, contre lequel Aznar a prôné la manière forte. Mais les soupçons de l'opinion publique se retournent vers Al-Qaïda quand les premières informations filtrent de l'enquête et quand des suspects marocains sont arrêtés, à la veille de l'élection. Cette attaque pourrait être une représaille à la participation de l'Espagne dans la guerre d'Irak, même si les autopsies montrent qu'il n'y a pas eu de kamikaze. L'entêtement du gouvernement Aznar à condamner l'ETA passe pour un calcul électoral et le vote du 14 mars donne la victoire au Parti Socialiste de José Luis Zapatero. Trois semaines plus tard, le 3 avril, 7 suspects maghrébins « se suicident » en faisant exploser leur appartement alors qu'ils sont assiégés par la police. L'instruction de l'enquête dure plus de deux ans et en février 2007 le procès de l'attentat s'ouvre. Le verdict est rendu en octobre 2007 : la Justice valide la thèse de l'attentat islamiste. Mais les commanditaires présumés de l'attentat sont absouts, seul un prévenu est reconnu coupable d'avoir posé des bombes dans les trains, et la plupart des 29 inculpés sont condamnés pour leur appartenance à des groupes jihadistes et non pour leur implication dans l'attentat. Le jugement en appel confirme cette sentence en juillet 2008.

En Espagne cet attentat, désigné comme « 11-M » d'après sa date, est l'objet d'une intense polémique. La presse étrangère n'a pratiquement pas rendu compte de la polarisation des médias espagnols sur le sujet [1]. Les deux principaux quotidiens nationaux s'opposent rudement. Pour *El País* (centre gauche, atlantiste), la thèse islamiste ne fait aucun doute, tandis que pour *El Mundo* (centre-droit, souverainiste), cette piste est une fabrication policière. Le journaliste le plus emblématique de cette opinion est sans doute Luis Del Pino, du premier quotidien numérique d'Espagne *Libertad Digital*, et également auteur de plusieurs livres et documentaires de TéléMadrid [2] sur le thème. Cette position est souvent traitée de théorie du complot ou de « conspiranoïa » par d'autres médias, plus soucieux de jeter le discrédit que d'entrer dans un débat argumenté. Les sceptiques sur la thèse de l'attentat islamiste sont eux-mêmes divisés : certains incriminent l'ETA, d'autres suspectent des services secrets, espagnols ou étrangers. Cet article ne rentrera pas dans la discussion des véritables auteurs de l'attentat, il s'en tiendra à démontrer que la version officielle est fautive.

La Justice espagnole ayant validé la thèse de l'attentat islamiste, on se doit de commencer par exposer cette thèse. Pourtant, aussi incroyable que cela paraisse, les preuves qui l'étayaient ne résistent pas à l'analyse. Et les agissements suspects de certains éléments de l'appareil policier montrent clairement une volonté de sabotage de l'enquête. Toutes les informations contenues dans cet article proviennent des médias espagnols cités plus haut et des documents judiciaires officiels : acte d'inculpation, audiences du procès et verdict.

La piste islamiste

La thèse de l'attentat islamiste est la conclusion d'une enquête qui s'est développée à partir de deux pistes. On va exposer le cheminement de cette investigation, en mettant en évidence les preuves retenues par la Justice espagnole [3]. La première piste de l'investigation part d'une bombe qui n'a pas explosé. Au total trois bombes déposées dans les trains avaient un défaut et n'ont pas sauté ce jour-là. On a ainsi rapidement su qu'elles étaient dissimulées dans des sacs de voyage ou des sacs à dos. Les démineurs ont neutralisé deux d'entre elles par explosion contrôlée dans la matinée du 11 mars, mais le troisième sac est passé inaperçu et a été regroupé avec les objets abandonnés sur les lieux par les victimes. Ce n'est qu'au moment où est fait l'inventaire de ces objets que le sac piégé est découvert, au commissariat du quartier de Vallecas, dans la nuit du 11 au 12 mars. La bombe, connue comme « sac de Vallecas », est composée de 10 kg de dynamite de type « Goma 2 Eco », de mitraille, d'un détonateur et d'un téléphone portable qui devait la mettre à feu avec la fonction réveil. Ce téléphone contient une carte SIM dont l'enquête auprès du réseau de vente permet de déterminer la route de commercialisation. Celle-ci aboutit à une téléboutique de Madrid tenue par un marocain : Jamal Zougam. Sur la base de ces éléments, la police arrête Zougam, deux de ses employés et deux Indiens qui auraient pour leur part vendu le téléphone. Nous sommes le 13 mars, veille des élections, ces arrestations sont médiatisées et les photos des suspects sont largement diffusées. Dans les jours qui suivent, des usagers du métro témoignent les avoir vu dans les trains attaqués. Finalement la faiblesse des témoignages conduira à relâcher 4 des 5 suspects au bout de quelques semaines. Zougam restera incarcéré car les témoignages à son encontre sont plus solides.

L'autre piste d'où est partie l'enquête sont les révélations de Rafa Zouhier, un petit trafiquant de drogue marocain, indicateur de la Garde Civile (le second corps de police en Espagne [4]). Quelques jours après l'attentat, il fait part aux policiers, dans une conversation téléphonique enregistrée, des forts soupçons qu'il a sur un certain Jamal Ahmidan, alias El Chino. El Chino est aussi un petit trafiquant marocain, et Zouhier l'avait mis en contact avec une bande d'Asturies (région du nord de l'Espagne) soupçonnée de divers trafics, notamment d'explosifs miniers. L'un des membres de cette bande, Emilio Trashorras, confirme à la police qu'il a fourni des explosifs de type Goma 2 Eco à El Chino, ce que corrobore un jeune gitan qui a participé à cette transaction. D'autre part il se trouve que certains membres de la bande d'El Chino étaient sur écoute dans le cadre d'une enquête sur un trafic de drogue. Et ces enregistrements confirment leur voyage en Asturies.

Les deux pistes de l'investigation mènent à des acteurs complètement différents : d'un côté Zougam, et de l'autre El Chino et sa bande. Aucun lien personnel n'est trouvé entre eux. La jonction est faite par l'intermédiaire de 7 cartes SIM dont les numéros sont apparus lors de l'enquête auprès du réseau de commercialisation de téléphones. Ces cartes SIM sont liées à Zougam car il les a achetées en même temps que la carte SIM retrouvée dans le sac de Vallecas. Et elles sont liées à El Chino car l'opérateur téléphonique Amena déclare qu'elles ont été allumées pour la première fois la veille de l'attentat, dans la zone de couverture d'une antenne qui est celle qui dessert la maison d'El Chino. C'est dans cette maison que les explosifs auraient été stockés et que les bombes auraient été montées. Les 7 cartes SIM n'ont jamais eu d'activité suite à leur allumage, ce qui pourrait indiquer leur utilisation dans les bombes. Le lien est ainsi fait entre Zougam et la bande d'El Chino.

Le 3 avril en début d'après-midi, trois semaines après l'attentat, la police localise enfin la bande d'El Chino, dans un appartement de Léganes, en banlieue Madrilène. Remarquant la présence de la police, les suspects refusent de se rendre et ouvrent même le feu. Dans la soirée, le GEO (Grupo Especial de operaciones, équivalent du GIGN) donne l'assaut pour tenter de capturer le commando terroriste. La police a été avertie par les services de renseignement que les assiégés ont réalisé des appels téléphoniques où ils annoncent leur intention de se suicider. Peu après le forçage de la porte, l'appartement explose, tuant les 7 occupants et un policier du GEO. Dans les décombres de l'appartement, on retrouve des explosifs Goma 2 Eco, des textes et une vidéo revendiquant l'attentat, mais des cagoules empêchent d'identifier les personnes qui y apparaissent. La majorité des 7 morts sont, comme El Chino, de petits trafiquants de drogue. Les autres appartiennent à des cercles islamistes radicaux. La sentence du procès conclura qu'ils ont posé les bombes avec Zougam, et qu'ils projetaient de perpétrer d'autres attentats dans la région de Grenade, où ils avaient loué un appartement.

Un certain nombre d'indices secondaires viennent corroborer les conclusions de cette enquête. Parmi eux il faut évoquer une fourgonnette Renault Kangoo car elle a été le premier élément important à apparaître dans l'investigation et elle a cristallisé de nombreuses polémiques. Ce véhicule se trouvait garé sur le parking de la station de métro d'Alcala, par laquelle sont passés tous les trains qui ont explosé. Un concierge du quartier a signalé dès le matin du 11 mars qu'il avait vu trois individus suspects rôder autour de cette Kangoo. Ils étaient quasiment masqués par leurs écharpes et leurs bonnets, et l'un d'eux s'est dirigé vers la

station de métro avec un sac. En fin de matinée, la fourgonnette est ouverte et inspectée. Deux chiens policiers dressés à la détection d'explosifs fouillent la Kangoo et n'y trouvent rien de suspect. Comme elle figure dans le fichier des véhicules volés, elle est ensuite transportée dans une dépendance policière. Là-bas, après une nouvelle inspection on découvre 7 détonateurs, un petit morceau de Goma 2 Eco emballé sous un siège, et surtout une cassette audio coranique, qui aura un impact décisif sur l'opinion publique espagnole. Le verdict du procès conclut que le but de ce commando terroriste était d'imposer par la violence la loi islamique en Europe, et qu'il s'inspire d'Al-Qaïda sans avoir de lien avec cette organisation [5].

Les failles du verdict

On vient d'exposer toutes les preuves importantes sur lesquelles s'appuie la thèse de l'attentat islamiste. Or elles sont toutes entachées de suspicions, comme on va le voir en les reconsidérant une à une. La preuve matérielle centrale est une des bombes qui n'a pas explosé le 11 mars : le sac de Vallecas. Mais il pèse de forts soupçons de falsification tant sur sa composition que sur les circonstances de son apparition. Tout d'abord cette bombe n'a pas explosé parce qu'un câble du montage n'était tout simplement pas connecté. Le démineur qui l'a désactivée a déclaré avec perplexité au procès que ce « petit bâclage » cadrerait mal avec la complexité du reste du dispositif [6]. Ensuite il y a une différence de composition majeure entre cette bombe et les autres. Le sac contient 640 grammes de vis et de clous faisant office de mitraille, or les autopsies ont révélé qu'aucune victime n'a été atteinte par des projectiles métalliques [7]. Et les deux bombes neutralisées le matin du 11 mars n'en contenaient pas non plus selon les policiers qui les ont manipulées. Pourquoi les terroristes auraient-ils mis de la mitraille dans une seule bombe ? Enfin les circonstances de l'apparition du sac de Vallecas sont confuses. Lors du procès, les démineurs ont expliqué avoir fouillé quatre fois les objets abandonnés dans les wagons, et ils ont certifié que cet engin explosif ne pouvait pas s'y trouver [8]. Son origine est d'autant plus mise en doute que les objets abandonnés parmi lesquels il est apparu ont subi trois transports dans la journée du 11 mars, sans être toujours bien surveillés [9]. Et ils ont fini au commissariat de Vallecas, contrairement à ce qu'avait ordonné le juge. Si on ajoute les témoignages contradictoires sur le moment de sa découverte [10], l'absence de mention de la bombe dans les inventaires d'objets abandonnés [11] et l'inexistence de photos avant qu'elle soit décomposée, on se rend compte de la faiblesse de cette pièce à conviction. Le tribunal en a pourtant fait la clef de voûte de son verdict.

L'enquête auprès du réseau de commercialisation de téléphones a conclu que la carte SIM contenue dans le sac de Vallecas avait été en vente dans la téléboutique de Zougam. Sur quoi s'appuie-t-elle pour arriver à cette conclusion ? Les cartes SIM passent généralement par 3 ou 4 intermédiaires avant d'être vendues au consommateur dans une téléboutique. Or seuls les premiers intermédiaires font figurer sur leurs factures le numéro d'identification de chaque carte SIM vendue, les suivants ne notent que le nombre total de cartes SIM. En l'occurrence aucune facture ne prouve que la carte SIM incriminée ait été achetée par Zougam [12]. Seul le témoignage de son fournisseur, qui affirme se souvenir lui avoir vendu cette carte SIM particulière parmi des centaines d'autres, permet d'arriver à cette conclusion. Considérons cet élément comme une preuve suffisante et continuons à examiner le cheminement de l'enquête.

Le fait de vendre une carte SIM ne rend pas le vendeur responsable de l'usage, éventuellement délictueux, qu'en fait son acheteur. Mais Zougam était apparu en qualité de témoin dans une enquête antérieure sur des terroristes islamistes. Il semble que ce fait ait été l'unique argument motivant son arrestation le 13 mars, puisqu'aucun témoin ne l'a décrit ou identifié à cette date. Si on reconsidère le comportement de Zougam jusqu'à cette arrestation, on s'aperçoit qu'il aurait commis une série d'imprudences invraisemblables. Premièrement il utilise une carte SIM en vente dans sa propre téléboutique pour monter la bombe de Vallecas. Deuxièmement il laisse cette carte SIM dans le téléphone alors qu'elle n'est pas nécessaire pour utiliser la fonction réveil. Et troisièmement il poursuit son activité normale jusqu'à son arrestation le 13 mars dans l'après-midi, alors que toute l'Espagne sait depuis le 12 mars au matin qu'une des bombes a été démontée par la police. A partir de ce moment Zougam doit forcément savoir que les enquêteurs disposent d'une carte SIM menant jusqu'à lui, et pourtant il ne cherche pas à se cacher ni à prendre la fuite. L'incohérence d'un tel comportement conduit à douter de sa culpabilité.

Les arrestations du 13 mars sont très médiatisées et la photo des suspects est diffusée. Des passagers des trains attaqués viennent spontanément témoigner sur des individus suspects vus le 11 mars dans les trains. Certains de ces témoignages sont retenus contre Zougam et constituent la seule preuve de son implication dans l'attentat. Mais ici encore, cette preuve est incroyablement faible au vu de la gravité des faits. Une première faille vient de la diffusion dans les médias de la photo de Zougam, car elle empêche les témoignages de respecter une règle fondamentale qui est que le souvenir ne soit pas être influencé par

d'autres images vues par la suite. D'autre part certains témoignages sont incompatibles à propos du parcours que Zougam aurait suivi dans les trains, ils se contredisent sur sa description, son habillement, ou ils le voient poser un sac à un endroit où aucune bombe n'a explosé [13].

Finalement le verdict rendu en octobre 2007 ne retient que trois témoignages contre Zougam [14]. En appel, en juillet 2008, un de ces trois témoignages est invalidé par la cour car le témoin avait déposé devant le juge d'instruction mais pas devant le tribunal, où il n'avait même pas été convoqué. Cela avait empêché la défense de Zougam de l'interroger alors qu'il pesait de nombreux doutes sur ses déclarations. Par exemple d'après son témoignage, le suspect aurait quitté le train en sortant sur le quai, puis il serait revenu dans le même wagon par la porte communiquant avec le wagon voisin. Comportement d'une indiscretion étrange pour qui pose des bombes. Il ne reste donc que deux témoignages accusant Zougam : deux amies roumaines qui voyageaient ensemble. La première est venue témoigner trois semaines après l'attentat. La description qu'elle parvient à faire du suspect ce jour-là est très sommaire : 1 mètre 80, carrure moyenne et portant un sac, pas un détail de plus. Par contre cette description s'étoffe quelques jours plus tard, quand la police lui montre une série de photos parmi lesquelles elle reconnaît Zougam : cheveux jusqu'aux épaules, nez plutôt gros, bouc, lèvre inférieure plus grosse que la supérieure, etc. On se demande alors si ce qu'elle décrit n'est pas ce qu'elle voit sur la photo plutôt que ce dont elle se souvient. Ses déclarations évoluent aussi sur d'autres aspects comme la position du wagon dans le train. Au bout d'un an elle se souvient que le suspect l'a bousculée afin de justifier qu'elle ait vu son visage, et elle dit pour la première fois qu'elle voyageait avec une amie, qui deviendra ainsi le second témoin accusant Zougam. Pourquoi n'avoir jamais mentionné cette amie pendant un an ? Pourquoi ce second témoin a-t-il attendu un an pour se manifester ? De quoi peut-elle se souvenir après ce temps ? Et ce témoignage peut-il être considéré comme indépendant de celui de son amie ? C'est sur la base de ces deux témoignages douteux qu'est prononcée la seule condamnation pour l'exécution matérielle de l'attentat du 11 mars. Zougam a par ailleurs toujours nié être impliqué dans l'attentat.

Tous les autres poseurs de bombes supposés sont morts dans l'explosion de l'appartement de Léganes, trois semaines après l'attentat, le 3 avril. Une conséquence importante de leur disparition est que l'enquête n'a pas reconstitué leurs rôles exacts dans le scénario de l'attentat, focalisant son attention sur les prévenus. La Justice reconnaît dans son verdict ne pas savoir exactement qui parmi ces 7 individus a posé des bombes et à quel endroit [15]. Ceci contraste avec le cas de Zougam qui est clairement accusé d'avoir posé les bombes du train ayant explosé à la station Santa Eugenia. Au vu des difficultés pour maintenir le dossier d'accusation contre Zougam, on peut penser que ce flou, en évitant toute confrontation avec la réalité, a paradoxalement bénéficié à qui soutenait la culpabilité de ces 7 suspects. Ainsi, l'enquête s'est principalement attachée à démontrer que leur mort dans l'appartement de Léganes est un suicide. Ce suicide aura mis en évidence le caractère fanatique des suspects, et la découverte dans les décombres de documents de revendication fera office d'aveu posthume de l'attentat.

Les circonstances de la découverte de cet appartement, à un moment où les 7 suspects l'occupent, restent confuses. Pendant longtemps la police a évoqué une fusillade en ville entre des agents et une bande de maghrébins. S'en serait suivi une course-poursuite qui les mène à se réfugier dans l'appartement de Léganes [16]. Par la suite cet épisode disparaît du discours officiel pour faire place à une toute autre explication. La police aurait épluché la liste d'appels d'un téléphone suspecté de servir au commando terroriste. En joignant un numéro de cette liste, elle serait entrée en contact avec un propriétaire affirmant louer un appartement de Léganes à des arabes depuis un mois. Le verdict retient cette version de la découverte de l'appartement et élude complètement l'épisode de la course-poursuite.

La police assiège donc cet appartement en début d'après-midi du 3 avril. Vers 21 heures le GEO donne l'assaut, de manière précipitée selon les déclarations de plusieurs membres de cette brigade [17]. Mais avant qu'ils ne puissent entrer, l'appartement explose, tuant les 7 occupants et un membre du GEO. Étant donné l'état des cadavres, les 7 suspects sont identifiés avec leurs empreintes digitales ou leur ADN. L'enquête conclue au suicide collectif, mais le caractère suicidaire de cette explosion n'est pas aussi clairement établi que l'affirme le verdict. Avant l'assaut du GEO et l'explosion, les habitants du voisinage ont entendu des coups de feu, des cris et même des cantiques en arabe provenant de l'appartement. Mais personne n'a pu voir clairement les suspects. Et il n'existe aucune trace, aucun relevé des impacts de balles que l'échange de coups de feu aurait dû laisser dans la zone [18]. L'argument décisif pour soutenir la thèse du suicide est le fait que les suspects auraient appelé leurs proches pour leur dire adieu pendant le siège de l'appartement. Lors du procès, le seul proche cité à témoigner de ces appels fut le frère d'un des 7 suspects, Abdenabi Kounjaa. Ce dernier a déclaré ne pas avoir reconnu la voix de son frère lors de cet appel, et avoir pensé que ce n'était pas lui [19]. C'est pour cette raison qu'il a prévenu immédiatement la police, et n'a pas

rappelé son frère pour le dissuader de se suicider. Ce témoignage met sérieusement en doute l'authenticité des appels, d'autant qu'aucun autre proche contacté par les suspects n'a été cité à témoigner au procès. On n'est pas davantage éclairé par le dossier de l'instruction, qui contient trois rapports successifs sur ces appels. Chaque rapport contredit le précédent sur de très nombreux points : les téléphones utilisés, l'identité de certains destinataires, le nombre d'appels effectués à certains destinataires [20]. De telles divergences laissent perplexe quant à la fiabilité de ces données.

Les suspects se sont-ils vraiment suicidés ? Et dans quelles conditions se sont-ils retrouvés dans cet appartement ? Le 3 avril cela faisait quatre jours que les médias annonçaient qu'ils étaient recherchés et diffusaient leurs photos. Dans ce contexte, quelle imprudence de se réunir dans un appartement de la banlieue de Madrid au lieu de fuir chacun de son côté. Et pourquoi ces criminels de masse ont-ils attendu que la police évacue tout le voisinage avant de faire exploser l'appartement ? Les incohérences ne s'arrêtent pas là. En s'intéressant aux agissements des suspects entre l'attentat et le suicide, on apprend par exemple qu'El Chino a fait la fête avec sa belle-famille 8 jours après l'attentat, dans la maison où il aurait monté les bombes. Le profil même de la plupart des membres du commando cadre mal avec l'islamisme radical qui est censé les avoir poussé au massacre, puis au suicide. Quatre d'entre eux étaient des délinquants de petite envergure du milieu du narcotrafic, peu compatible avec cet islamisme. El Chino vivait avec une espagnole "de souche", portant des tenues légères, et leur fils était inscrit dans une école catholique [21]. La mort de ces 7 suspects aura en tout cas permis de reconstituer un scénario de l'attentat sans trop entrer dans les détails, et sans contradiction de la part des accusés. Par ailleurs le lien évoqué plus haut entre les 7 suicidés et Zougam est mis en doute par des journalistes ayant eu accès au dossier de l'instruction [22]. Selon eux les documents fournis par l'opérateur téléphonique Amena ne comportent aucune indication que les 7 cartes SIM en question ont été allumées près de la maison d'El Chino. Au procès le problème a été soulevé par la défense, mais les employés d'Amena invités à livrer leur expertise n'ont pas pu y apporter de réponse [23].

Le dernier élément important qui étaye la thèse de l'attentat islamiste est la Renault Kangoo. Le verdict établit que certains membres du commando terroriste, sans préciser lesquels [24], ont utilisé cette fourgonnette pour se rendre à la station de métro avec leurs bombes. Le tribunal n'a donc pas pris en compte le témoignage au procès du maître-chien qui l'a inspecté. En effet si celui-ci concède que le petit bout d'explosif ait pu passer inaperçu, il affirme que la manipulation de sacs contenant des dizaines de kilo d'explosifs aurait dû laisser des traces olfactives dans le volume du véhicule, et que son chien les aurait détectées [25]. D'autre part le concierge qui a attiré l'attention de la police sur cette Kangoo déclare qu'il lui a semblé que les individus étaient des Européens de l'Est. Et la guichetière de la station à qui l'un des individus a acheté un billet affirme qu'il parlait sans accent étranger [26]. Ici encore le comportement des suspects surprend : pourquoi attirer l'attention en s'adressant à la guichetière avec le visage à moitié masqué, au lieu d'utiliser un distributeur automatique ? Pourquoi prendre le risque d'utiliser un véhicule volé sans changer les plaques ? Et pourquoi les terroristes ont-ils abandonné ce véhicule ? Surtout si on sait qu'ils ont laissé des détonateurs, de l'explosif et des vêtements à l'intérieur ? D'après l'acte d'inculpation ces vêtements contiennent l'ADN des suspects, mais le verdict ne retient pas cette preuve. La thèse de l'attentat islamiste perd toute sa crédibilité devant tant de failles dans les preuves qui la soutiennent. D'autant qu'on ne les a pas toutes évoquées dans cet article, voir par exemple comment Gerhard Wisnewski montre l'incohérence des différentes revendications islamistes de cet attentat dans son ouvrage *Les Dessous du Terrorisme* [27]. En validant cette thèse, la Justice espagnole a jugé de manière stupéfiante que ces failles n'étaient pas significatives.

L'ombre de la police

Existe-t-il d'autres éléments qui permettraient soit de confirmer la thèse de l'attentat islamiste, soit d'orienter l'enquête dans une autre direction ? Le problème est que des pièces fondamentales de l'investigation ont fait l'objet de négligences pour le moins inquiétantes. Tout d'abord les wagons où les bombes ont explosé ont été détruits deux jours seulement après l'attentat [28]. Quel besoin y avait-il de se débarrasser si vite de la « scène de crime » ? En 2006 un métro accidenté à Valence a été conservé deux ans pour les besoins de l'enquête. La Justice reconnaît dans son verdict que de nombreux doutes auraient pu être levés si les wagons avaient été conservés plus longtemps [29].

Parmi ces doutes, le plus important est celui qui concerne la nature de l'explosif. L'analyse des substances chimiques déposées sur les objets proches des foyers d'explosion aurait du être la donnée fondamentale de l'enquête. Or, on ne sait toujours pas avec certitude ce qui a explosé dans les trains, comme le reconnaît le verdict [30]. Voyons pourquoi l'explosif n'a pas pu être déterminé. La première négligence concerne le choix du service qui a réalisé l'expertise des échantillons. Elle a été confiée aux démineurs, alors que leurs

laboratoires ne disposent que de moyens rudimentaires pour analyser les explosifs. Selon la procédure habituelle c'est la police scientifique qui aurait dû faire ces analyses, ce pour quoi elle dispose de matériel beaucoup plus pointu. Les résultats de l'expertise sont ainsi très imprécis : le rapport remis au juge d'instruction conclut à la présence de « composants génériques de dynamite » dans les échantillons. Il ne désigne pas quel est le type de dynamite : Titadyne, Goma 2 Eco, Goma 2 EC ? Plus surprenant : il ne donne pas la liste des composants chimiques qui ont été trouvés. Devant un tel flou, le tribunal a enfin ordonné une nouvelle expertise à l'ouverture du procès, en 2007. Malheureusement cette expertise a dû se baser sur les échantillons déjà analysés, et non sur de nouveaux prélèvements dans les trains, ceux-ci ayant disparu. Les experts se sont plaints du trop petit nombre d'échantillons conservés par la police, et des négligences grossières qui les avaient altérés lors des tests antérieurs [31]. Finalement leurs conclusions n'éclairent pas davantage sur le type de l'explosif puisqu'elles font apparaître une liste de produits chimiques qui ne correspond à aucune composition de dynamite [32]. À la fin du procès, le témoignage de la directrice du laboratoire des démineurs était très attendu pour répondre aux interrogations concernant le travail qu'elle avait rendu en mars 2004. Mais elle a déclaré qu'elle ne disposait plus des supports de chromatographie où les éléments chimiques apparaissent [33], ni même des documents où elle les a notés pendant son analyse [34]. Par contre elle a provoqué la stupeur du tribunal en citant pour la première fois la liste précise des composants chimiques trouvés, et en expliquant qu'elle n'avait jamais donné cette liste car personne ne lui avait explicitement demandé [35]. L'imprécision du rapport d'analyse avait créé une telle polémique en Espagne pendant les 3 ans écoulés entre l'attentat et son témoignage que cette explication est grotesque. Quel crédit peut-on accorder à cette liste qu'elle n'a donnée qu'au bout de trois ans et qui correspond à la composition de la Goma 2 Eco ?

Au sujet de l'explosif, il faut ajouter les doutes provoqués par la déclaration du chef des démineurs qui a supervisé les opérations le 11 mars. En voyant les dégâts provoqués par les bombes, il a déclaré que les déchirures des structures des wagons étaient caractéristiques d'explosifs de haute puissance, de type militaire, et non de dynamite [36]. Rappelons que certains explosifs militaires ne laissent pas de traces chimiques sur le lieu de l'explosion, ce qui les rend difficilement détectables. Une autre source de doute est l'emplacement des bombes qui a été reconstitué dans l'acte d'inculpation [37]. Selon ce document la plupart des sacs contenant 10 kg d'explosif n'étaient pas du tout dissimulés : par exemple déposé entre deux sièges se faisant face près de la fenêtre, ou posés sur le porte-bagage, ou déposés à côté de la poubelle, ou encore déposé sous un strapontin (qui devait pourtant être replié). Seule une bombe était cachée sous un siège non-pliable. Pourquoi les terroristes n'ont-ils pas mieux dissimulé les sacs ? Et pourquoi des sacs si lourds, déposés en des endroits si visibles, n'ont-ils pas attiré l'attention des voyageurs ? Pour répondre à ces questions certains journalistes émettent l'hypothèse de bombes de tailles beaucoup plus réduites, chargées d'explosifs de haute puissance et non de dynamite [38]. La Goma 2 Eco qui a été retrouvée dans la Kangoo, dans le sac de Vallecás et dans l'appartement de Léganes ne constitue pas une preuve de ce qui a explosé dans les wagons. Les soupçons qui pèsent sur ces pièces font plutôt penser à des leurres destinés à détourner l'attention de la scène de crime : les trains. Dernier exemple de négligence, les enregistrements des conversations entre les patrouilles de police auraient permis de tirer au clair l'épisode de la course-poursuite à Léganes. Mais quand le juge d'instruction les a sollicités, la police a répondu qu'elles n'avaient pas été conservées [39].

Plus grave que les négligences, il y a de forts soupçons de falsification sur plusieurs pièces de l'enquête. Nous avons déjà évoqué le sac de Vallecás, la Kangoo et les appels d'adieu des suicidés à Léganes. Mais il existe d'autres éléments dont la falsification est devenue tellement évidente qu'ils n'ont pas été retenus dans le verdict, comme par exemple les conversations téléphoniques de Rabei Osman, un égyptien qui résidait en Italie. La police italienne a enregistré et traduit ses conversations en 2004, et dans l'une d'elles il se serait attribué l'organisation de l'attentat. Au procès, de nouvelles traductions sollicitées par la défense ont fait apparaître que les phrases où il revendique l'attentat ont purement et simplement été inventées par les traducteurs italiens [40]. La Justice a dû l'absoudre de tout lien avec l'attentat, alors qu'il avait été présenté comme le cerveau du groupe terroriste. Le verdict ne désigne donc pas de commanditaire de l'attentat, déclenchant l'indignation des associations de victimes, qui ont fait appel.

Mais la falsification la plus notoire de l'enquête est une Skoda Fabia que la police a trouvée près de la station de métro d'Alcala, à 20 mètres de l'emplacement de la Kangoo. Cette découverte ne se fait que le 13 juin 2004, soit trois mois après l'attentat. Ce deuxième véhicule permet de renforcer la thèse des 7 ou 8 terroristes arrivant en voiture à Alcala, et il contient des traces d'ADN d'un des morts de Léganes. Cependant de nombreux observateurs doutent qu'un véhicule stationné si près de la Kangoo ait pu passer inaperçu pendant trois mois, d'autant que son immatriculation ne figure pas dans les relevés effectués le 11 mars. Cette preuve reste donc dans le flou jusqu'en juin 2005, quand la police apporte au juge d'instruction

le témoignage d'un prisonnier chilien. Celui-ci affirme qu'il a volé la Skoda puis qu'il l'a vendue à l'un des morts de Léganes en octobre 2003. Mais la preuve est de nouveau discréditée en mars 2006, quand un journaliste d'*El Mundo* retrouve le témoignage d'un gardien d'un quartier de Madrid où la Skoda a été abandonnée en novembre 2003. Selon lui, le véhicule était resté en stationnement gênant pendant trois semaines et avait reçu de nombreuses contraventions, puis il avait disparu. En vérifiant ce témoignage dans les fichiers des contraventions, il est apparu que le véhicule était impliqué dans plusieurs délits, comme des vols à l'arraché. Ces délits ont été commis entre septembre et octobre 2003, période où le véhicule est supposé être en possession du Chilien. Or la police, comme le Chilien, avait jusque-là totalement occulté ces faits au juge d'instruction. En voulant interroger de nouveau le prisonnier sud-américain, le juge a appris qu'il avait été extradé vers le Chili sans qu'on l'avertisse. À toutes ces contradictions s'ajoutent l'incohérence du comportement des terroristes. Pour aller commettre l'un des pires attentats jamais vu en Europe, ils auraient ainsi utilisé une voiture volée, impliquée dans des délits, laissée un temps à l'abandon, verbalisées plusieurs fois, et n'auraient même pas changé la plaque d'immatriculation. Le tribunal n'avait pas d'autre choix que d'écarter la Skoda des preuves étayant le verdict [41]. D'autre part l'ADN retrouvé dans cette pièce probablement falsifiée jette le doute sur les traces d'ADN trouvées dans plusieurs vêtements si « opportunément » laissés par les suspects dans cette affaire.

Citons enfin quelques cas de soupçons de falsification de témoignages. Emilio Trashorras a affirmé que la police lui avait demandé d'inventer l'épisode dans lequel il fournit des explosifs à El Chino [42]. Il pensait qu'il bénéficierait du statut de témoin protégé et qu'il ne serait pas inquiété par la Justice. Pour sa part le témoin Hassan Serroukh a déclaré au juge d'instruction que sa déposition devant la police avait été falsifiée. Cette déposition décrivait Zougam comme un religieux fanatique, alors que Serroukh affirme ne l'avoir jamais mentionné [43].

Négligences, soupçons de falsification : les agissements suspects de la part d'éléments policiers sont nombreux dans l'enquête qui a suivi l'attentat. Mais la suspicion augmente encore quand on examine la préparation de l'attentat tel que la présente le verdict. Deux acteurs clés de l'attentat sont indicateurs des forces de sécurité [44]. Le premier, Zouhier, a mis en contact le commando terroriste avec un trafiquant d'explosifs. L'enquête a révélé que le garde civil qui le contrôle l'a appelé les deux jours précédents l'attentat. Le second, Trashorras, est ce même trafiquant d'explosif. Il a eu des conversations téléphoniques avec son référent policier la veille, le lendemain et le surlendemain du jour où il aurait fourni l'explosif à El Chino. Mais ce policier assure que Trashorras ne lui a rien dit à ce sujet. D'autre part, les téléphones portables utilisés dans les bombes ont été débloqués dans une téléboutique qui appartient à un policier d'origine syrienne, Maussili Kalaji [45].

Quelle coïncidence que tous ces collaborateurs des terroristes soient liés à la police. Mais surtout quelle « chance » qu'aucun ne les ait dénoncés avant leur crime. Le sort aura également souri aux terroristes concernant la surveillance dont ils faisaient l'objet par la police. D'après sa documentation, depuis janvier 2003 la police surveillait étroitement un groupe islamiste comprenant plusieurs terroristes qui mourront à Léganes. Au total ce groupe est soumis à des filatures pendant 81 journées régulièrement réparties entre janvier 2003 et février 2004. Cette surveillance semble s'intensifier dans la première quinzaine de février 2004, mais elle s'arrête brusquement le 17 février, soit 11 jours avant l'opération de récupération des explosifs, et 24 jours avant l'attentat [46]. La même chance bénéficiera à deux complices du commando terroriste qui étaient sur écoute téléphonique dans le cadre d'une enquête sur un trafic de drogue. Ces écoutes sont soudainement levées le 12 mars, le lendemain de l'attentat [47]. Donnons un dernier exemple où la police apparaît en filigrane derrière les terroristes. Après l'explosion de l'appartement de Léganes, des documents concernant l'ETA ont été trouvés parmi les décombres. On a appris qu'ils provenaient en fait de l'appartement voisin, partiellement détruit. Ce logement était occupé par un policier qui, coïncidence encore, se dédiait à la lutte anti-terroriste [48].

Tous ces agissements suspects avant et après l'attentat, conjugués à la faiblesse évidente de la piste islamiste, laissent penser que les véritables coupables sont couverts par des éléments de l'appareil d'État. Il faut cependant bien noter que seule une réouverture de l'enquête permettra de savoir si ces soupçons sont fondés. En révélant des témoignages qui battent en brèche la version officielle et en absolvant les commanditaires présumés, le procès n'a fait que confirmer l'extrême fragilité de la thèse de l'attentat islamiste.

Au demeurant, dans le contexte politique, le tribunal n'a pas cherché à établir précisément les faits. Il devait confirmer que les accusations de José-Maria Aznar à l'encontre d'ETA étaient sans fondement, ainsi que l'avait déjà tranché le plus vaste des jurys populaires, le corps électoral. Il devait également confirmer que

les accusations des néo-conservateurs à l'encontre d'Al-Qaïda étaient, elles aussi, sans fondement, ce qu'avait déjà tranché le nouveau gouvernement de José-Luis Zapatero. Le tribunal a pointé que les premiers indices avaient été falsifiés pour accuser calomnieusement l'organisation basque ETA, mais il n'a pas voulu en savoir plus sur les manipulations auxquelles certains éléments policiers se sont adonnés. Sans surprise, il a choisi de s'en tenir à l'hypothèse qu'on lui présentait et qui était la seule capable de rétablir le calme dans la société : celle de la responsabilité islamiste sans lien avec al-Qaïda.

[1] Un des rares articles en français qui évoque le positionnement d'*El Mundo* : « Espagne - attentats de Madrid : enjeu politique du procès », Latinreporters.com, 13 février 2007. L'article n'entre cependant pas dans la discussion des preuves.

[2] Ces deux documentaires (en espagnol) : *Las Sombras del 11-M* et *11-M : 1000 Días Después*, très intéressants pour une première approche rapide du travail de Luis Del Pino, sont disponibles sur cette page du site du collectif pour la réouverture de l'enquête.

[3] L'exposé des preuves dans le verdict (2007) est fait dans les parties *Hechos Probados* (Faits prouvés, pages 172 à 228) et *Fondamentos Jurídicos* (Fondements juridiques, pages 423 à 722). En français, on peut retrouver cet argumentaire sur le blog de Jean Chalvidant, auteur de *La Manipulation : Madrid, 11 mars*, principal livre centré sur cet attentat disponible en français.

[4] Bien que récemment rattachée au ministère de l'Intérieur, la Guardia civil est d'essence militaire.

[5] Verdict en appel, pages 581-582 : « La dépendance idéologique par rapport aux postulats défendus par Al-Qaïda est avérée par le contenu des revendications des actes terroristes et le reste du matériel saisi. Cependant il n'apparaît aucune relation de caractère hiérarchique avec d'autres groupes ou d'autres dirigeants de cette organisation, ce qui permet d'établir que la cellule qui opérait à Madrid, dans la mesure où elle a été identifiée, ne dépendait pas hiérarchiquement d'une autre et donc qu'elle peut être considérée pénalement comme un groupe ou une organisation terroriste différente et indépendante. » (La dependencia ideológica respecto de los postulados defendidos por Al Qaeda resulta asimismo del contenido de las reivindicaciones de la autoría de los actos terroristas y del resto del material incautado. Sin embargo no aparece relación alguna de carácter jerárquico con otros grupos o con otros dirigentes de esa organización, lo que permite establecer que la célula que operaba en Madrid, en la medida en que ha sido identificada, no dependía jerárquicamente de otra y por lo tanto puede considerarse a los efectos penales como un grupo u organización terrorista diferente e independiente.)

[6] Témoignage de ce démineur, témoin protégé 64501, 19 mars 2007. « La conception du téléphone portable cadre mal, parce que même si elle est simple, elle est très ingénieuse (...) et ça ne cadre pas avec le petit bâlage entre guillemets de ne pas assembler les câbles, non ? Parce que ce n'est pas logique. » (no cuadra la concepción del teléfono móvil, porque, aunque es sencilla es muy ingeniosa, (...) y eso no cuadra con la pequeña chapuza entre comillas de no encintar los cables, ¿no ?, porque no es lógico.)

[7] Entretien avec Carmen Baladia, chef des médecins légistes du 11 mars, par Luis del Pino pour *Libertad Digital TV*, 23 janvier 2008. Titre de l'entretien : « Mais ni clous, ni écrous, ni vis. Il n'y avait pas de mitraille dans nos 191 morts ». (Pero ni clavos, ni tuercas, ni tornillos. No había metralla entre nuestros 191 muertos.)

[8] Témoignage du chef des démineurs de Madrid, témoin protégé 28296, 14 mars 2007. « Ce dont je suis totalement convaincu, c'est qu'après la fouille des démineurs qui ont travaillé là, il n'y avait pas un seul sac qui contenait un engin explosif, et ça je peux vous l'assurer. » (Lo que sí estoy totalmente convencido es de que después de la revisión de los TEDAX que trabajaron allí, no había ni una sola mochila que contuviese un artefacto explosivo. Y eso se lo puedo asegurar.)

[9] « La fiscal prescinda del testigo clave de la custodia de la mochila de Vallecas » (La procureur fait abstraction du témoin-clé de la surveillance du sac de Vallecas.), *El Mundo*, 21 mars 2007.

[10] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 24 « Llamame ».

[11] [Verdict (2007), page 517 : « Ce qui est sûr c'est que, comme l'ont dit plusieurs parties, dans cette documentation le sac de sport qui contenait l'explosif n'apparaît pas. » [Lo cierto es que, como pusieron de manifiesto varias partes, en esa relación no aparece la bolsa de deportes que contenía el explosivo.

[12] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 17 « Los intocables ».

[13] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 21 « Déjà vu ».

[14] « La Sentencia del 11M. La autoría material (II) », par Lucía Velasco, *Asturias Liberal*, 1e septembre 2008.

[15] Verdict en appel (2008), page 7 : « trois membres de la cellule terroriste décrite, sans qu'on ait la certitude absolue de leurs identités, se sont déplacés jusqu'à la localité de Alcalá de Henares dans une fourgonnette blanche (...) En même temps, d'autres membres du groupe faisaient de même en montant dans les trains dans des lieux indéterminés » (tres miembros de la célula terrorista descrita, sin que se tenga la certeza absoluta de sus identidades, se desplazaron hasta la localidad de Alcalá de Henares en una furgoneta blanca (...) Al tiempo, otros miembros del grupo hacían lo mismo subiendo a los trenes en lugares no determinados).

[16] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 20 « La busca », paragraphe « ¿Cómo llegó la Policía al piso de Leganés ? ».

[17] « Nos llaman héroes (...) y somos tontos por ir donde fuimos » (« On nous dit héros (...) et nous sommes des imbéciles d'y être allé »), Cadena SER.com, 7 avril 2004 (la Cadena SER est l'émettrice radio la plus écoutée d'Espagne) « Certains agents des opérations spéciales qui ont participé à l'assaut de l'appartement de Léganes samedi dernier mettent en question la manière dont l'assaut de l'immeuble a été ordonné. Ceci est le témoignage intégral recueilli par la Cadena SER. » (Algunos de los agentes de operaciones especiales que participaron en el asalto del piso de Leganés el pasado sábado cuestionan la forma en la que se ordenó el asalto al inmueble. Este es el testimonio íntegro recogido por la Cadena SER.)

[18] « Las piedras de Pulgarcito » (Les cailloux du Petit poucet), par Fernando Mugica, *El Mundo*, 11 mars 2005 : « 300 à la minute est la cadence de tir de ces armes. Mais dans la documentation exhaustive des démineurs et de la police scientifique, les douilles des cartouches prétendument tirées par ces mitrailleuses n'existent pas. Et où sont les impacts de ces balles ? Et le marquage exact de leurs trajectoires, comme cela se fait toujours dans n'importe quelle enquête policière ? » (Trescientas por minuto es la cadencia de disparo de esas armas. Pero en la relación exhaustiva de los Tedax y de la Policía Científica no existen las vainas de los cartuchos presuntamente disparados por esas ametralladoras. ¿Y dónde están los impactos de esas balas ? ¿Y la marcación exacta de sus trayectorias, como se hace siempre en cualquier investigación policial ?)

[19] Témoignage d'Abdelkader Kounjaa, 9 avril 2007. Il déclare qu'il ne reconnaît pas la voix à trois reprises. Notamment : « La voix qu'il avait... je suspectais que c'était pas mon frère. Je lui dis : qui es-ce ? Et il me dit : c'est Abdula. Et je lui dis : qui est Abdula ? - Ton frère. » (la voz que tenía... que tenía duda como no si fuera mi hermano. Y le digo : ¿quién es ? Y me dice : Soy Abdulá. Y le digo : ¿quién es Abdulá ? Tu hermano.) Remarquons d'autre part que le verdict, éludant totalement les doutes émis dans ce témoignage, pousse l'incohérence jusqu'à le citer comme preuve de l'authenticité de ces appels d'adieu (pages 568-569).

[20] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 26 « Las llamadas de Leganés ».

[21] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 12 « El cuento de El Chino », paragraphe « Un terrorista hacendoso ».

[22] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 39 « Los registros de Amena », paragraphe « ¿Qué pasa con las 7 tarjetas ? »

[23] Témoignage des experts en téléphonie, 21 mai 2007. Défense de Zougam : « Pourriez-vous indiquer exactement dans quel folio de ce rapport se trouve l'information qui vous permet d'affirmer que ces 7 cartes

ont été allumées à Morata ? » (podrían indicar ustedes exactamente en qué folio de este informe se encuentra el dato que les permite afirmar que se encendieron esas 7 tarjetas en Morata ?) Suite à quoi les experts n'apportent aucune réponse consistante.

[24] Cf. Verdict en appel (2008), page 7, Op. cit.

[25] Témoignage du maître-chien, témoin protégé 28226, 19 mars 2007. Défense de Zougam : « Dans le cas où dans cette fourgonnette on aurait transporté 50 ou 30 kilos d'explosif. Le chien aurait détecté cette odeur ? » - Maître-chien : « Oui il l'aurait détecté, immédiatement. Parce qu'il reste des résidus d'explosifs et le chien les aurait détectés. » (En el caso de que en esa furgoneta se hubieran transportado 50 o 30 Kilos de explosivo ¿El perro habría detectado ese olor ?- Si lo habría detectado, inmediatamente lo habría, porque quedan residuos del explosivo y el perro lo habría detectado.) Plus loin : Un autre avocat demande ensuite si le chien l'aurait senti dans le cas où l'explosif aurait été particulièrement bien emballé. Ce à quoi le témoin répond que oui, car avec une telle quantité la manipulation provoque toujours des traces.

[26] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 5 « Las miguitas del pulgarcito », paragraphe I « La furgoneta de Alcala ».

[27] *Les Dessous du Terrorisme*, par Gerhard Wisnewski, Demi-lune éd. (2007), pages 23 à 28.

[28] Verdict, page 476 : « les trains qui, comme cela figure dans la documentation, ont été démantelés le 13 mars 2004 » (los trenes que, como consta en el rollo de Sala, fueron desguazados el 13 de marzo de 2004).

[29] Verdict en appel, page 652 : « Cependant on peut être surpris d'une destruction si rapide, qui a empêché une étude postérieure plus posée et approfondie d'aspects qui auraient pu être d'intérêt pour l'enquête, et même son éventuelle réitération. » (A pesar de ello puede resultar sorprendente una tan apresurada destrucción, que impidió un estudio posterior más reposado y en profundidad, e incluso su reiteración de haber sido necesaria, de aspectos que pudieran haber resultado de interés para la investigación.)

[30] Verdict page 538 : « On ne connaît pas avec une certitude absolue la marque de la dynamite qui a explosé dans les trains » (No se sabe con absoluta certeza la marca de la dinamita que explotó en los trenes)

[31] « La nitroglicerina no ha venido volando », *El Mundo*, 4 juin 2007, entretien d'un des experts avec Antonio Rubio. L'expert : « quand un chimiste analyse quelque chose, il fait une dissolution qui passe par des équipements et ce qu'il convient de faire c'est de la conserver. Dans notre cas, elles n'avaient pas été conservées » (cuando un químico analiza cualquier asunto, hace una disolución que pasa por unos equipos de medidas y lo que procede es reservarla. Pues aquí no estaban reservadas).

[32] Verdict, page 541 : « Le tribunal, (...) considère qu'il est prouvé que dans tous les cas il apparaît des composants de la GOMA 2 ECO, ce qui indique que cette dynamite était présente dans tous les foyers d'explosion des trains, bien qu'on ne puisse écarter la présence d'une ou plusieurs autres marques de dynamite. » (El Tribunal, (...) da por probado que en todos los casos aparecen componentes de la GOMA 2 ECO, lo que indica que ésta dinamita estuvo presente en todos los focos de los trenes, si bien no se puede descartar la presencia de otra u otras marcas de dinamita.)

[33] Témoignage de la directrice du laboratoire des démineurs, expert 17632, 28 mai 2007. Avocat de Zougam : « Ces plaques vous les conservez ? » - Chef du laboratoire des démineurs : « Non, évidemment. » (¿Esas placas las conservan ? - Evidentemente no.)

[34] *Ibid.* Le juge : « Donc celles [les notes prises par la chef du laboratoire des démineurs] du 11 mars, de l'analyse que vous faites le 11 mars même, vous ne les conservez pas ? » - Chef du laboratoire des démineurs : « Celles-là non. » (O sea, las del 11 de marzo, la del análisis que hace usted el mismo 11 de marzo no las conserva ? - Esas mismas no.)

[35] *Ibid.* L'avocat d'une association de victimes : « Pourquoi avez-vous attendu jusqu'à aujourd'hui pour les [les composants chimiques] détailler alors que pendant ces trois années vous n'évoquiez que « des

composants générique » de dynamite ? » (...) - Chef du laboratoire des démineurs : « Pardon, à moi ils m'ont demandé quels composants il y avait, et on a parlé, sans qu'ils me demandent « détaillez-moi ceux qui apparaissent », ça ne s'est jamais produit. (...) et je ne me souviens pas qu'on m'ait dit à aucun moment pendant ces quatre ans que j'écrive les composants. » (¿Por qué ha esperado hasta hoy para concretarlos y en estos tres años se refería únicamente a « componentes genéricos de dinamita » ? (...) - Perdona, a mí me hablaron de qué componentes había, y digo estuvimos hablando eh, sin que me dijeran detálleme los que le salen a usted en el análisis, a mí eso nunca se me produjo. (...) y yo no recuerdo que se me dijera en ningún caso en estos cuatro años que escribiera los componentes.)

[36] Acte d'inculpation, page 53 : déclaration du chef des démineurs de Madrid : « il était clair que ce n'était pas du Titadine parce que ce type d'explosif mord, c'est à dire qu'il ne découpe pas proprement, au contraire un haut explosif découpe totalement et vu le résultat des explosions, ça pourrait être du C3 ou du C4 » (tenían claro que no era Titadine porque este tipo de explosivo muerde, es decir, que no tiene corte limpio, en cambio un alto explosivo corta totalmente y una vez visto los resultados de las explosiones podía tratarse de un C3 o un C4).

[37] Acte d'inculpation, à partir de la page 78

[38] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 10 « El tiempo debe detenerse », paragraphe « Tirando del hilo ».

[39] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 20 « La busca » : Réponse de la police, 20 mai 2005 : « En réponse à la sollicitation du tribunal... en rapport avec les faits survenus dans la localité de Léganes les 3 et 4 avril de l'année passée, nous informons que, étant donné le temps passé, on ne conserve plus les bandes d'enregistrement des faits en question. » (Dando cumplimiento a lo solicitado por ese Juzgado... respecto a los hechos ocurridos en la localidad de Leganés los días 3 y 4 de abril del pasado año, se participa que, dado el tiempo transcurrido, ya no se conservan las cintas de grabación de dicho suceso).

[40] Verdict, page 634 : « les conversations de Rabei Osman EL SAYED AHMED dans lesquelles, selon les accusations, il se déclare auteur intellectuel des attentats en disant « le fil de ce qui s'est passé à Madrid est à moi...c'était mon projet le plus cher, etc. », sont clairement erronées » (las conversaciones de Rabei Osman EL SAYED AHMED en las que, según las acusaciones, se atribuye la autoría intelectual de los atentados al decir que « el hilo de lo de Madrid fue mio...era mi proyecto más querido, etc. », son claramente equívocas]. Et verdict, page 720 : « NOUS DEVONS ABSOUDRE ET NOUS ABSOLVONS (...) Rabei Osman EL SAYED AHMED(...) de tous les délits dont il était accusé. » [DEBEMOS ABSOLVER Y ABSOLVEMOS A (...) Rabei Osman EL SAYED AHMED(...) de todos los delitos de que venía acusado).

[41] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 29 « El Chileno ».

[42] « Trashorras : 'La Policía me ofreció dinero para incriminar a Zougam y 'El Tunecino' », *El Mundo*, 5 septembre 2006, entretien de Trashorras avec Fernando Mugica. « J'ai dit au juge que Jamal Ahmidan, que je connaissais comme 'Mowgli', emportait les explosifs parce que c'est la police qui me l'avait demandé [...] ; j'ai été menacé et contraint à déclarer en ce sens » (Yo le dije al juez que Jamal Ahmidan a quien conocía como 'Mowgli', llevaba los explosivos porque así me lo pidió la Policía [...] ; fui amenazado y coaccionado para que declarase en ese sentido).

[43] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 7 « Jamal Zougham, cabeza de turco ».

[44] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 9 « Vesperas de sangre », paragraphe « Quinto enigma : llamadas de cortesía ».

[45] Verdict, page 529 : « Six autres [téléphones] ont été confiés (...) à l'établissement Test Ayman, S. L. par l'employé Cuenca Medina, selon les déclarations coïncidentes de (...) et de Maussili Kalaji, propriétaire de Test Ayman, S.L. » (otros seis fueron encargados (...) al establecimiento Test Ayman, S.L. por el empleado Cuenca Medina, según las declaraciones coincidentes de (...) y de Ayman Maussili Kalaji, dueño de Test Ayman, S.L.).

[46] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 15 « Un ejercicio de escapismo », paragraphes « Con la Policía en los talones et El escape ».

[47] *Los enigmas del 11M*, par Luis Del Pino, (Libroslibres éd, 2006), chapitre 9 « Visperas de sangre », paragraphe « Cuarto enigma : el tiempo invertido ».

[48] Verdict, page 563 : « Les folios 73357 et 73358 contiennent une comparution du fonctionnaire du Corps National de Police numéro 73.158 dans laquelle, après avoir expliqué qu'il se dédiait jusqu'en juillet 2003 au secteur spécial de filatures du commissariat général d'information [service de l'anti-terrorisme] et qu'il vivait 40 rue Martin Gaité à Léganes, il reconnaît un dossier de documents à son nom et numéro professionnel. » (Consta a los folios 73357 y 73358 una comparencia del funcionario del Cuerpo Nacional de Policía con número 73.158 en la que, tras explicar que hasta julio de 2003 estuvo destinado en el área especial de seguimientos de la comisaría general de información y que vivía en el calle Martín Gaité número 40 de Leganés, reconoce una carpeta con documentos con su nombre y número profesional.)